



CLAE Pépinière  
Centre de Loisirs Associé à l'Ecole  
Tel : 05.59.14.00.07

CENTRE DE LOISIRS (3 à 14 ans)  
FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2015 / 2016

**L'ENFANT**

Nom.....

Prénom.....

Adresse .....

.....

Date de naissance.....

Nationalité.....

**LA FAMILLE**

N° allocataire : .....

N° MSA : .....

Catégorie socio-professionnelle : .....

Nombre d'enfants à charge : .....

Nombre d'enfants total : .....

Classe :.....Instituteur : .....

Etablissement scolaire : .....

Autorise mon enfant à partir seul :  Oui

Heure :  Non

Personnes autorisées à récupérer mon enfant :

Nom Prénom	Téléphone	Lien parenté

	<b>MERE</b> <input type="checkbox"/> <b>Responsable légal</b>	<b>PERE</b> <input type="checkbox"/> <b>Responsable légal</b>
Nom :		
Prénom :		
Date de naissance		
Situation familiale		
Profession :		
Employeur		
Tel personnel		
Portable		
Email		
Tel travail		

### **FAMILLE RECOMPOSEE**

NOM, prénom du conjoint : .....

Téléphone conjoint : .....

### **INSCRIPTION**

Mercredi

Vacances

Je (nous) soussigné(s) .....

Responsable légal de l'enfant certifie (ions) sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur cette fiche.

Atteste(ons) avoir pris connaissance des conditions d'inscriptions et accepte(ons) de faire parvenir au CLAE les grilles de réservation, **8 jours minimum avant chaque période et à régler toute journée commandée.**

En cas d'accident, j' (nous) autorise (ons) à faire transporter par les services de secours, mon (notre) enfant au centre hospitalier le plus proche.

Dans le cadre de ses activités, le centre social photographie les enfants en animation. J'autorise que mon enfant soit photographié.

Fait à Pau, le..... Signature (s) :



## ACCUEIL D'ENFANTS (DE 3 A 14 ANS)

### MERCREDIS ET VACANCES

#### **LA PRESENTATION :**

Le centre de loisirs répond au besoin d'accueil, d'animation des enfants durant les temps libres, tant en période scolaire qu'en période de vacances.

C'est un lieu éducatif où les activités individuelles et collectives contribuent à la formation de la personne et du citoyen.

La Pépinière propose aux enfants âgés de 3 à 14 ans un service d'animation les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires toute la journée :

Les vacances de 7h30 à 18h30

Le mercredi après-midi de 13h45 à 18h30

#### **LES INSCRIPTIONS :**

Pour pouvoir fréquenter le CLAE, une inscription est obligatoire ainsi qu'une adhésion à l'Association des Usagers de la Pépinière.

L'inscription se fait tout au long de l'année sur rendez-vous et dans la mesure des places disponibles.

Les familles doivent fournir les pièces suivantes afin de constituer le dossier administratif de l'enfant :

- La fiche d'inscription dûment remplie
- Le carnet de santé
- Une attestation d'assurance
- Les justificatifs d'aides des organismes

#### **LES CONDITIONS D'INSCRIPTIONS :**

Pour une inscription définitive de votre enfant, nous vous demandons de nous retourner la grille d'inscription, au plus tard 8 jours avant le début de chaque période pour les mercredis, 15 jours avant pour les vacances scolaires.

Afin de respecter la réglementation Jeunesse et Sports, nous devons connaître les effectifs d'enfants.

Sans retour dans les délais il nous sera impossible d'accueillir votre enfant.

Les grilles d'inscriptions sont à retirer au secrétariat du CLAE. Aucune réservation ne pourra être faite par téléphone. Les familles devront se déplacer ou mettre leur réservation par courrier.

## **LES CONDITIONS D'ANNULATION :**

Pour les mercredis, toute réservation non annulée au plus tard **le vendredi précédent sera facturée** (sauf en cas de présentation d'un certificat médical sous 8 jours au maximum).

Pour les vacances scolaires, toute réservation non décommandée **8 jours avant sera facturée** (sauf en cas de présentation d'un certificat médical sous 8 jours au maximum).

## **LE REGLEMENT FINANCIER :**

- Les tarifs sont fixés en fonction des revenus des familles
- Lors des sorties particulières ou mini-camp des suppléments pourront être facturés
- Toute première inscription doit être accompagnée du règlement de l'adhésion à l'Association des Usagers de la Pépinière
- En cas de non-paiement des factures, le centre de loisirs se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant

## **LE DEPART DES ENFANTS :**

1/ Si l'enfant a 6 ans ou plus :

Les enfants ayant une autorisation écrite du responsable légal de l'enfant, précisant l'heure de départ, sont autorisés à partir seuls.

Les autres seront remis par l'animateur aux responsables légaux ou dûment mandatés (sans exception) sur les fiches d'inscription.

2/ Si l'enfant a moins de 6 ans :

Aucun enfant n'est autorisé à partir seul. Ils ne seront remis par l'animateur qu'aux responsables légaux ou dûment mandatés sur les fiches d'inscription.

<p><b>En cas de retard de la famille à l'heure de la fermeture du CLAE (18h30) l'heure entamée sera facturée 12 €</b></p>
---

## **LA SURVEILLANCE MEDICALE :**

Aucun traitement ne sera administré sans ordonnance du médecin de la famille.

## **L'ASSURANCE :**

Le CLAE a contracté une assurance « responsabilité civile » couvrant tout sinistre pour lequel sa responsabilité est engagée.

Toutefois, ce contrat d'assurance ne garantit que la responsabilité civile du CLAE et ne couvre pas les enfants contre les accidents corporels dont ils pourraient être victimes du fait de leur seule responsabilité (absence de tiers). Il paraît donc nécessaire que les familles souscrivent une garantie individuelle qui protégera l'enfant en toute circonstance.